



PICK'INFOS

Juillet 2025

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Les bénévoles des commissions du Conseil Municipal

Ils sont discrets, souvent dans l'ombre mais leur présence dans les commissions agriculture, bibliothèque et fleurissement - confort cadre de vie est essentielle. Pour les élus c'est un plaisir de les avoir à leurs côtés pour avancer dans la bonne humeur, pour des moments d'échange, de nouvelles idées, le partage de compétences, etc.

COMMISSION FLEURISSEMENT CONFORT CADRE DE VIE

C'est une continuité de mon engagement pour notre village. Sans le bénévolat et les associations, notre village serait fortement impacté. Le plaisir et la convivialité, le plaisir d'avoir un village vivant bien au-delà de ces limites territoriales.
Gérard

J'aime mon village et ça me fait plaisir d'essayer de l'embellir. De bons contacts et de moments partagés avec des gens sympathiques et aussi des anciens professionnels.

Jean-Claude

Le plaisir de partager mes compétences et mon expérience, le fait de se rendre utile pour le bien de tous avec des gens motivés très sympathiques.
Thomas

Participer à l'embellissement de mon village, faire de belles rencontres, et partager de bons moments.
Ghislaine

Je suis très attachée au fleurissement du village. Les fleurs, les plantes appellent l'accueil, la bonne humeur, le beau, c'est une nécessité!

Yvette

L'envie de partager ma passion du jardinage, mon expérience professionnelle et de participer au maintien du cadre de vie du village. Le plaisir de jardiner ensemble, la convivialité, la bonne ambiance, en toute simplicité.

Christian

Avoir un environnement agréable et plaisant non seulement pour moi mais aussi pour les autres habitants. Cela m'apporte des moments de convivialité passés avec les autres bénévoles avec qui l'entente est très sympathique.
Eric

Le jardinage est une passion qui se partage et la partager dans le cadre communal m'intéresse. Lors de nos rencontres, ambiance toujours très conviviale, sympathique, où j'apprends aussi beaucoup des autres.
Christine

J'aime la nature, les fleurs et le plaisir de voir notre village bien entretenu. Être avec un bon groupe, des personnes compétentes et apporter ma petite contribution.

Béatrice

De belles rencontres d'anciens et de nouveaux habitants, une meilleure connaissance de Bessenay et des alentours, un groupe très sympa, les travaux sur les massifs de fleurs et les décorations à créer et à suivre dans leurs évolutions.

Serge & Kathy

Ils témoignent de leur expérience!

Tout engagement concernant la Nature est une chose primordiale pour moi. L'Être Humain n'est qu'un élément de la Nature. Quand il ne respecte pas la Nature, il ne se respecte pas. C'est une belle "expérience" humaine.

Fernand

Bilan très positif : les actions liées à l'environnement sont là et des liens se sont développés à l'intérieur de notre groupe et entre groupes.
Dominique

Cela fait suite à celui d'ancien élu où j'ai toujours défendu l'agriculture et la biodiversité et communiqué sur le travail de nos agriculteurs.

Gérard

PASSIONNÉ PAR LES ABEILLES, DURANT PLUS DE 25 ANS JE ME SUIS ENGAGÉ POUR LEUR DÉFENSE ET LA PROMOTION DU MIEL. A BESSENAY, J'AI RENCONTRÉ DES ÉLUS ET DES BESSENOIS CONSCIENTS DE L'ENJEU MAJEUR DE L'ABEILLE DANS LA POLLINISATION ET DANS L'ÉQUILIBRE DE NOTRE ÉCOSYSTÈME.

LA RÉALISATION DU RUCHER COMMUNAL FUT UNE BELLE EXPÉRIENCE ET UN MODÈLE POUR D'AUTRES COMMUNES. C'EST UN GRAND PLAISIR, DE SE RETROUVER CHAQUE MERCREDI AUTOUR DE NOTRE RUCHER COMMUNAL ET DE PARTAGER CETTE PASSION DES ABEILLES. ON PEUT DIFFICILEMENT ATTENDRE MIEUX : UN GROUPE SOUDÉ ET MOTIVÉ. UNE COMMUNE RECONNUE POUR LA PROTECTION DE L'ABEILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT DONT ON PEUT ÊTRE FIER : POUR MOI C'EST L'ABOUTISSEMENT DE MA PASSION. UNE BELLE IMAGE POUR LA COMMUNE DE BESSENAY.

BERNARD

COMMISSION AGRICULTURE

Rejoindre un groupe de passionnés très sympathique emmené par un super apiculteur, pour découvrir le monde merveilleux des abeilles. L'envie d'expliquer l'importance capitale de la protection de ces insectes, notamment auprès des jeunes. La réussite avec l'obtention de la 3ème abeille n'aurait pas pu avoir lieu sans l'implication total des conseillers de la commission agriculture.

Gérard

Pouvoir s'intégrer dans le village où j'ai choisi de passer ma retraite, connaître de nombreuses personnes très rapidement avec souvent les mêmes centres d'intérêt que moi. Très forte sensibilité concernant la nature. L'écologie et le rucher m'apporte beaucoup.

Patrick

Le plaisir de partager mes lectures et les lectures des adhérents, de rencontrer des personnes ayant le même plaisir que moi de lire. Partager une passion, pratiquer une autre activité et m'investir dans mon village.

Cécilia

Pour connaître des gens et avoir une activité pendant la retraite, collaborer avec des gens qui forment une bonne équipe, pouvoir utiliser des compétences acquises durant la vie professionnelle.

Claude

BIBLIOTHEQUE

Très bon moyen quand on arrive dans nouvelle commune et que l'on n'a plus d'enfants scolarisés, de faire des connaissances ayant les mêmes intérêts. Se sentir utile. Ne pas être juste consommatrice de services. C'est agréable d'être reconnue dans le village, d'avoir l'impression de compter pour d'autres habitants de la commune.

Laure

M'engager dans la vie associative de Bessenay, rencontrer ses habitant-es en étant utile, partager des points de vue autour des livres et de la lecture, apprendre à gérer collectivement une bibliothèque auprès des adhérents plus expérimentés. Cela m'apporte beaucoup, les adhérent-es et les bénévoles étant très chaleureux/euses.

Pour rencontrer des gens qui comme moi aime la lecture. Le plaisir de m'investir dans le village et d'avoir rencontré une super équipe.

Samantha

Je vois du monde, ça me fait lire et écouter de la musique.

Serge

la suite en dernière page

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2025

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, MALIGEAY,

Excusés avec pouvoir : F. PIRAUD (pouvoir à B. BLANC), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

Absents : P. ARQUILLERE, C. TULOUP, D. VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

David CROCI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 07/2025DE01 : Fixation du régime des permanences

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du régime des permanences à l'occasion des consultations électorales.

Délibération n° 07/2025DE02 : Fixation de l'Indemnité Forfitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

Suite à l'instauration du régime des permanences, pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique A, non admis au bénéfice des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires), il est possible de leur attribuer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévue par l'arrêté du 27 février 1962 suscité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Délibération n° 07/2025DE03 : Fixation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Suite au décret n°2025-197 du 27 février 2025 relatif à l'évolution de la rémunération des congés de maladies ordinaires à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois, il convient de mettre à jour la délibération relative au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment l'article relatif au maintien du RIFSEEP pendant les absences.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette mise à jour.

Délibération n° 07/2025DE04 : Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel

Les modalités d'octroi des temps partiels ayant changé au 1^{er} Janvier 2025, il convient de mettre à jour la délibération correspondante. Les évolutions concernent :

- L'ouverture du temps partiel aux agents à temps non complet,
- La suppression de la condition d'ancienneté d'un an pour bénéficier d'un temps partiel pour les agents contractuels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à jour.

Délibération n° 07/2025DE05 : Mise en place d'un règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). Il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

Arrivée de Jacques MALIGEAY

Délibération n° 07/2025DE06 : Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration

En raison du départ à la retraite au 1^{er} septembre 2025 de l'agent occupant le poste de cuisinière au sein du restaurant scolaire, il convient de le remplacer. Le conseil municipal, invité à se prononcer, approuve à l'unanimité la création d'un nouveau poste d'agent polyvalent de restauration ouvert sur le grade d'adjoint technique.

Délibération n° 07/2025DE07 : Contrat apprentissage CPJEPS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un apprenti au sein de l'Accueil Collectif des Mineurs dans le cadre de la préparation d'un Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) pour une durée d'une année.

Délibération n° 07/2025DE08 : Droit de préemption

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne une maison d'habitation cadastrée C1161. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Délibération n° 07/2025DE09 : Déclassement et désaffectation d'une partie de la rue du Bois Bodet

Madame le Maire indique qu'un riverain a un projet immobilier de construction d'un petit bâtiment de logements collectifs sur le tènement immobilier situé au 5 rue du Bois Bodet et que dans le cadre de ce projet, il a interrogé la commune sur la possibilité d'alignement de la façade de la future construction avec les bâtiments existants puisqu'en l'état actuel le bâtiment est constitué de deux constructions avec un décroché de façade de quelques centimètres le long du trottoir.

Afin de permettre cet alignement de façade, le conseil municipal, par 15 voix pour et une abstention (J. MALIGEAY), constate la désaffectation de ce petit espace de trottoir et prononce son déclassement du domaine public communal.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra alors au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

Délibération n° 07/2025DE10 : Cession de terrain rue du Bois Bodet

Suite à la désaffectation et au déclassement d'un espace de trottoir situé au 5 rue du Bois Bodet, le conseil municipal approuve par 15 voix pour et une abstention (J. MALIGEAY) la cession de cet espace d'une surface approximative de 3 m² au prix forfaitaire de 200 €.

Arrivée de Carole FOUILLET

Délibération n° 07/2025DE11 : Attribution du marché public de restauration scolaire

Dans le cadre du marché public relatif à la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs des mineurs et après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, l'offre retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise API Restauration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ce marché à l'entreprise API Restauration.

Délibération n° 07/2025DE12 : CCPA, évolution de l'accord local de répartition des sièges du Conseil Communautaire

Les organes délibérants des EPCI doivent faire l'objet d'une recombinaison dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc dès 2025, d'arrêter pour chaque EPCI la répartition des sièges entre les communes selon les textes en vigueur.

En appliquant toutes les modalités définies par la réglementation dont le respect du ratio de proportionnalité, il est impossible de conserver la représentation actuelle de 2019. Il convient de baisser le nombre de conseillers à 45 délégués au lieu de 46 en 2019 car la représentation à 46 n'est pas valide. La seule version à 45 délégués autorisée par la réglementation est la suivante :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2025	Nombre de délégués titulaires par communes	Nombre de délégués suppléants par commune	Ratio de proportionnalité
LENTILLY	6541	7		93
L'ARBRESLE	6469	6		80
DOMMARTIN	2607	3		100
ST PIERRE LA PALUD	2586	3		100
SAIN BEL	2568	3		101
BESSENAY	2351	3		110
FLEURIEUX/L'ARBRESLE	2299	3		113
ST GERMAIN NUELLES	2252	3		115
BULLY	2144	2		81
SOURCIEUX LES MINES	2098	2		83
SAVIGNY	1970	2		88
COURZIEU	1178	2		147
EVEUX	1169	2		148
SARCEY	979	1	1	88
ST JULIEN S/BIBOST	605	1	1	143
CHEVINAY	586	1	1	148
BIBOST	543	1	1	159
17 COMMUNES	38945	45	4	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nombre de siège et sa répartition tels qu'indiqué ci-dessus.

Délibération n° 07/2025DE13 : CCPA, conventions d'adhésion aux services communs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les conventions d'adhésion aux services communs ressources humaines, achat commande publique, prévention des risques professionnels avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Délibération n° 07/2025DE14 : CCPA, convention voirie

Les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la CCPA organisant le partage de ces services pour l'entretien des abords des chaussées et les modalités de remboursement.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE	OBJET	Déposé le
COMMUNE DE BESSENAY	Rue St-Irénée	Construction d'une salle pluri-fonctionnelle	02/06/25

Travaux des commissions

○ Bâtiments communaux

- Les badges pour les bâtiments communaux rue du Nord et du Trapèze ont été commandés et seront livrés dans les prochains jours.
- Les travaux de calorifugeage effectués avec le dispositif d'Etat à 1 € ont été réalisés au niveau des chaudières de la poste, de la mairie et du restaurant scolaire. La qualité de réalisation est très satisfaisante. Le bâtiment de la poste a également bénéficié d'une isolation du grenier.
- Bibliothèque : les travaux ont démarré ; les peintures sont en cours. Le remplacement des sols suivra courant Juillet.

- Club house du tennis : une invasion de fourmis charpentières a été constatée. Un traitement est prévu pour les éradiquer.
- Espace plurifonctionnel : le permis de construire a été déposé.
- Ecole : Comme inscrit au budget 2025, des films anti-chaleur seront installés sur les dernières vitres du bâtiment des maternelles n'en bénéficiant pas. Une réflexion sera menée pour la climatisation d'une salle, probablement la salle d'évolution qui accueille la sieste des petits, à l'occasion du budget 2026. Pour cette dernière semaine d'école, la sieste a été délocalisée dans la salle rue du nord pour un meilleur confort des enfants, en raison des fortes chaleurs.
- Le Trapèze : l'entreprise qui a chiffré les films anti-chaleur pour l'école est passée voir le Trapèze mais cette solution ne semble pas adaptée au vu de la configuration du bâtiment.

○ Manifestations

- Printemps des arts : La fréquentation a été relativement faible en dépit de la quinzaine d'auteurs présente. La majorité d'entre eux a été satisfaite car, si le nombre de visiteurs était faible, nombre d'entre eux ont acheté un ou des livres. Pour maintenir cette manifestation, il sera nécessaire de trouver un week-end sans manifestation concurrente importante.
- La vogue du 29 au 31 août : Suite à l'accord donné par la Préfecture pour l'organisation de cette manifestation, une dernière rencontre avec les forains, les classes en 6 et les commerçants a eu lieu. Un plan reprenant les déviations, les véhicules tampons, les routes barrées et les emplacements de la sécurité a été établi.
Attention : Quand les véhicules tampons seront installés, les riverains ne pourront plus circuler ; ils devront donc prévoir de stationner sur les parkings ouverts.
Les forains seront installés, comme ces dernières années, à St Irénée. Ils ont proposé d'organiser un défilé de vélos fleuris avec une remise de lots (un vélo à gagner).
Madame le Maire félicite la commission qui a travaillé sur ce dossier ; l'organisation est contraignante mais pour la bonne cause puisqu'elle permettra de conserver cette fête conviviale.
- Fête de la musique : Les associations Noyau 2 Bessenay et Béchamel sont remerciées pour l'organisation de cette belle soirée, en dépit d'une fréquentation moindre par rapport aux années précédentes.

○ Fleurissement et cadre de vie.

La création faite avec les bénévoles est terminée et sera installée, vers la ruche, devant le parc municipal dans le courant de l'été.

○ Communication

Sur proposition de commerçants, des panneaux d'information seront installés à l'entrée du village (sur le panneau bordeaux) et à l'angle de la place neuve pour indiquer les commerces.
Le panneau qui sera installé à la Brévenne devrait également être livré prochainement.

○ Associations

La réunion avec les associations pour organiser le planning des manifestations 2025/2026 a eu lieu ; le planning sera moins chargé que cette année.

○ Culture

- Bibliothèque : elle rouvrira le 06 Septembre, après avoir fait peau neuve.
- Nuit du conte : elle a eu lieu le 14 juin dernier, à guichet fermé. Le temps était magnifique ; tout s'est bien passé avec une belle prestation de conteurs de qualité.
- Spectacle « Je n'aurai pas le temps » de Michel Fugain présenté par Claudy Lieggi : il aura lieu le 18 octobre à 20h30 la salle des fêtes du Prado.

○ Voirie

Les travaux de sablage, décompactage et regarnissage de la pelouse du terrain de foot vont débuter dans les prochains jours.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Rencontre fin Mai avec les communes partenaires de l'ACM : une réflexion sera engagée pour

revaloriser les tarifs de l'ACM à la rentrée 2026.

- L'école des trois collines : la directrice quitte l'école et sera remplacée par une nouvelle directrice, bessenoise.
- La CCPA relance un projet de cuisine centrale. Un état des lieux des communes est en cours.
- Conseil d'école les Echaras : l'effectif prévu en septembre est en augmentation avec 195 élèves au lieu de 178 cette année. 13 enfants de l'IME seront également présents mais toujours pas comptabilisés par l'Education Nationale.
- ACM, vacances d'été : toutes les places disponibles à l'ACM cet été ont été prises en moins de 5 mn à l'ouverture des réservations le 02 juin. Certaines familles bloquent ainsi des dates qu'ils annulent ensuite, privant les autres familles de possibilité d'accueil de leurs enfants. Le constat, aujourd'hui, à la veille des vacances, c'est que l'ACM n'est pas complet sur les 4 semaines et qu'il reste plusieurs places disponibles chez les 6/11 ans. Ce système de réservations sera revu l'an prochain pour limiter ce phénomène ; les inscriptions seront beaucoup plus strictes : chaque journée réservée sera facturée.
- Conseil de Vie Sociale des Griottes : le CVS a eu lieu avec des représentants des parents, de la mairie, de la direction et du personnel. Le taux de remplissage s'élève à 80 %. Toutes les demandes d'accueil pour la rentrée ont été acceptées.
- Chantier jeunes : il va démarrer lundi pour la réalisation d'une nouvelle fresque sur le mur d'enceinte de la crèche les Griottes.

○ Agriculture

- Agriculture : compte tenu de la météo, les récoltes – et toute la main d'œuvre – souffrent.
- Rucher de la Drivonne : la première récolte a permis d'obtenir plus de 100 kg de miel. Elle a été effectuée assez tôt dans la saison afin de pouvoir organiser la transhumance des abeilles à Chevinay le 18 juin. Un grand merci à Mr Jean Dupeuble, bénévole, qui prête son terrain à Chevinay pour accueillir les ruches à l'occasion du festival. Plusieurs élus ont accompagné cette transhumance. Deux classes de l'IME ont été accueillies pour la découverte du rucher. Enfants et encadrants ont été enchantés par cette découverte et souhaiteraient renouveler cette expérience. Côté bénévoles, ces rencontres avec les enfants de l'IME ont été très riches en émotion.
- Matinée du 14 juin sur le thème de la pollinisation dans le cadre des matinées de l'environnement : peu de visiteurs ont participé, peut-être en raison des nombreux événements organisés ce week-end-là. C'est toujours un peu décevant par rapport à tout le travail réalisé par les bénévoles. Les personnes présentes étaient ravies de leur visite.
Office du tourisme, partenariat « rendez-vous découvertes » : deux des trois rendez-vous prévus au rucher ont déjà eu lieu, avec une douzaine de participants. Bessenois, n'hésitez pas à vous inscrire pour la dernière visite du 27 août.
- Frelons asiatiques : la réunion pour faire le bilan des piégeages a été organisée au Trapèze, avec tous les piégeurs volontaires. Plus de 500 reines fondatrices ont été piégées dans le courant du printemps. La commission se félicite de ce résultat satisfaisant, inférieur à celui constaté dans d'autres communes mais il convient de rappeler que Bessenay piège les frelons asiatiques depuis plusieurs années déjà. L'efficacité réelle de cette campagne de piégeage sera mesurée à l'automne, avec le nombre de nids détruits.
- Matinée découverte chez les expéditeurs du dimanche 15 juin : Florence Delpeux remercie Mathilde Chambe et Thomas Coignat pour avoir accepté l'organisation de cette manifestation. Et elle adresse en outre un grand merci à Magali et Patrick Chambe et Jean-Marc Coignat pour s'être rendus disponibles pour l'animation de cette visite en pleine période de récolte. 70 personnes étaient présentes. Mais de nombreux bessenois n'avaient pas vu l'information et demandent de refaire cette matinée.
- Moustique tigre : En raison du peu de pluie, la gêne est faible actuellement. Toutefois Florence Delpeux rappelle qu'il y a actuellement en France des cas autochtones de transmission du virus et que le risque ne cesse de s'accroître. L'éradication du moustique tigre est impossible. La mobilisation de tout un chacun est donc indispensable pour limiter son développement. Le moustique tigre pond sur des réserves d'eau non fermées et sans filet (dans les coupelles de fleurs, les chéneaux, les tuiles...) Il faut vérifier et jeter les eaux stagnantes.

○ Finances

Madame le Maire partage au conseil municipal les informations relatives aux finances de la commune reçues du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Tarare. Elle indique ainsi que le volume de mandatement est resté stable en 2024 mais le nombre de rejets a fortement diminué, le taux d'erreur s'établissant à 0.92 %, largement inférieur au seuil de vigilance de 4 %. Le délai global de paiement des dépenses a également bien progressé et s'établit désormais à 17 jours. Le taux de recouvrement des créances progresse pour s'établir à 99.95 % (contre 98.89 % au 31/12/2023). Enfin le résultat de l'Indicateur de

Pilotage Comptable (IPC) qui mesure la qualité des comptes de la collectivité enregistre cette année encore un score de 100% (en comparaison, l'IPC des communes comparables du SGC de Tarare s'établit à 90 %). Concernant la capacité financière de la commune, la capacité d'autofinancement est en nette progression grâce à une augmentation des produits de fonctionnement (+4.8%) et des charges contenues (+2.6%) malgré un contexte encore inflationniste. Le ratio d'endettement de la commune à 0.68 se situe à un niveau relativement faible, nettement inférieur au seuil de 1 à ne pas dépasser. La capacité de désendettement de la commune est inférieure à 6 années d'épargne (CAF) brute. Or, on considère que seule une capacité de désendettement supérieure à 6 années de recettes de fonctionnement est excessive. Enfin, la reconstitution du fonds de roulement (FDR) progresse à 326 682 € soit 74 jours de dépenses de fonctionnement. Madame le Maire se félicite de ces bons résultats qui permettent à tous les voyants d'être au vert !

○ Questions diverses

Barbara, à l'accueil de la mairie, a quitté ses fonctions lundi 30 juin. Madame le Maire lui adresse un grand merci pour tout ce qu'elle a apporté à la mairie et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Daniel Lombard fait part de modification dans la collecte des déchets. En raison de la canicule, la collecte sera effectuée très tôt le matin. Il est donc indispensable de sortir les poubelles la veille au soir. Les horaires de la déchetterie ont également été adaptés et sont consultables en ligne.

Madame le Maire souhaite un beau succès au Eh Cherry Festival et à la fête villageoise du Comité des Fêtes le week-end suivant.

La séance est levée à 21 h 30. Prochain conseil municipal le mardi 16 Septembre 2025 à 19h30.

Infos Diverses

○ Ambroisie

Cette plante, qui pousse en avril et en mai, produit un pollen à fort pouvoir allergisant et représente une menace pour l'agriculture et la biodiversité. L'ambroisie doit être détruite avant la pollinisation (en août) et, à nouveau, avant la grenaison (septembre). Comment procéder ?

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :

- Site internet www.signalement-ambroisie.fr
- Application mobile Signalement Ambroisie
- Mél : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Horaires d'été de la mairie : A compter du lundi 07 Juillet et jusqu'au vendredi 29 août, le secrétariat fermera à 17 h 30 au lieu de 18 h 30 les lundis et vendredis soirs.

AGENDA

Août - Septembre 2025		
Date	Évènement	Organisateur
Mercredi 6 août	Concours de pétanque	Club Cerisiers Blancs
Du vendredi 29 au dimanche 31 août	Vogue	Municipalité
Vendredi 29 août	Repas	Classe en 6
Samedi 30 août	Concours de pétanque	Classe en 7
Dimanche 31 août	Concours de Boules interclasses	Société de Boules SBB
Samedi 6 septembre	Forum des associations	Municipalité
Dimanche 7 septembre	Foulée bessenoise	Comité des Fêtes
Samedi 13 septembre	Concours de pétanque	Société de Basket SBB
Dimanche 21 septembre	Finales tournoi OPEN	Tennis Club

○ Société bessennoise de basket

Samedi 13 septembre 2025, Concours de pétanque avec buvette-snack en soirée Moules/frites : ouvert à tous

○ Jeunes sapeurs-pompiers

Recrutement de Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Devenir Jeune Sapeur-Pompier c'est vivre une expérience unique :

- S'initier au secourisme et à la lutte contre les incendies
- Savoir protéger les biens et l'environnement
- Connaître le fonctionnement des services d'incendie et de secours
- Suivre une éducation civique et développer ainsi un véritable esprit de solidarité, de civisme et d'altruisme
- Pratiquer du sport (cours, renforcement musculaire, grimpé de corde, parcours sportif...)

Conditions d'engagement :

- Être âgé de 12 à 14 ans
- Être apte médicalement
- Être un brin sportif et aimer l'esprit d'équipe.

Formation : Tous les vendredis de 18h30 à 21h00 (sauf vacances scolaires) à la caserne de Bessenay. Des samedis sont parfois dédiés au cross, au stage ou aux révisions. Des cours théoriques et des manœuvres sont au programme des 4 années de formation pour préparer au mieux le Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

À la fin du cursus, le JSP passera le Brevet National et après son obtention il pourra devenir Sapeur-Pompier Volontaire.

Le recrutement s'effectuera du 1er juin au 31 août 2025.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Président Roland THIOLIER au 06.79.97.30.96 ou par mail : jsp.bessenaypaysdesbigarreux@sdmis.fr

○ ADMR

Bessenay a fêté l'été avec l'orgue de barbarie et les chansons de Rébecca d'Arsenic.

Honorés par la présence d'Hervé Blache, de Mylène Rosier et de Karine Forest, maire de Bessenay, les bénévoles ayant organisé leur traditionnel repas partagé, ont assuré avec bonheur l'accueil et le service de tous.

Salariés, résidents, participants aux après-midis de la Drivonne dont ceux de la résidence Irénée de Bessenay ont partagé ce moment convivial dans la bonne humeur et une météo bienveillante.

À noter que dans l'assistance, il y avait 3 centenaires, signe que l'air de Bessenay est recommandé !

○ APE : CONFERENCE sur la connaissance du sous-sol de la vallée de La Brévenne

La conférence consacrée à la géologie du sous-sol de la vallée de La Brévenne, qui s'est tenue à Bessenay ce 9 mai, a rassemblé un public nombreux, composé de citoyens, d'élus locaux et de professionnels intéressés par les enjeux liés la connaissance du territoire.

La présentation, particulièrement instructive de M. GAUDRY, géologue, a permis d'approfondir notre compréhension des spécificités géologiques de la région. Grâce à la qualité des interventions et à la richesse des données partagées, les participants ont pu saisir l'importance de cette étude, notamment en ce qui concerne ses implications environnementales, hydrologiques et éventuellement urbanistiques. Il est toutefois à noter que le débat qui a suivi a parfois été perturbé par des prises de paroles virulentes, émanant de personnes adoptant une posture systématiquement opposée. Cela n'a néanmoins pas entaché l'intérêt général global de la conférence, ni la clarté et la pertinence des explications fournies par M. Etienne LE GOFF, président de la CEB (Compagnie d'Exploration de La Brévenne). Enfin plusieurs participants ont exprimé leur souhait d'avoir accès aux résultats complets de l'étude dès leur publication témoignant ainsi de l'intérêt réel suscité par cette démarche scientifique.

Quant à l'Association des Amis du Patrimoine et de l'Environnement de la région de BESSENAY, elle souhaite que l'on mette en place une Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS) avec les services préfectoraux, commission similaire à celles qui existent pour les carrières HOLCIM-LAFARGE (Brussieu) ou BBCI-Bonnefoy (Courzieu).

Infos CCPA

1/Tourisme

C'est l'été, pensez aux animations proposées par l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle qui a fusionné avec la Destination Monts du Lyonnais le 1er janvier 2025.

Monts du Lyonnais – L'échappée douce

Quelques idées à retrouver sur leur site internet

- Les Rendez-vous découverte

Balades, randonnées, ateliers, visites guidées... d'avril à la fin des vacances d'octobre, des rendez-vous spécialement pensés pour vous par les offices de tourisme de la Destination Monts du Lyonnais.

A faire en famille – Monts du Lyonnais

- **A découvrir absolument**

Les lieux incontournables des Monts du Lyonnais à découvrir absolument : parcs de loisirs Courzieu, Salva Terra, le Plateau d'Yzeron, le musée théâtre Guignol, l'aqueduc romain du Gier, le couvent de la Tourette ...

A découvrir absolument – Monts du Lyonnais

2/Mobilités - Transport solidaire : Aide à la Mobilité Individuelle (AMI)

Afin de compléter l'offre en transports en commun qui dessert le territoire, et d'apporter une solution de déplacement aux personnes isolées, vulnérables ou sans solution, la CCPA a mis en place un service de transport à la demande accessible sous critères.

Parcours et arrêts :

L'AMI fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h. Il s'agit d'un service de « porte à point » (et de « point à porte ») :

- la prise en charge de l'utilisateur s'effectue à son domicile ou à proximité immédiate (selon les conditions d'accès – voie carrossable) et la dépose à un point d'arrêt défini sur le secteur ou s'effectue la prise en charge ;
- la prise en charge de l'utilisateur s'effectue à un point d'arrêt défini et la dépose à son domicile ou à proximité immédiate. 49 arrêts sont desservis, répartis sur les 17 communes.

Conditions d'accès au service et tarification :

Le service de transport solidaire AMI est réservé aux personnes habitant la CCPA. Pour consulter les critères d'éligibilité, rendez-vous dans le règlement, page 4 à retrouver sur le site internet de la CCPA.

Toute personne souhaitant utiliser ce service devra retirer au préalable un dossier d'inscription (disponible à la Communauté de Communes, en commune ou sur le site internet : www.paysdelarbresle.fr). Ce dossier devra être complété et transmis pour instruction dans la mairie de son lieu de résidence.

CCPA_reglement_service_AMI_2025.pdf

Le service est accessible sur présentation au chauffeur d'une carte d'utilisateur. La carte d'utilisateur est délivrée par courrier suite à l'inscription valable 1 an. Pour obtenir votre carte, munissez-vous des pièces et justificatifs nécessaires. Pensez à la renouveler à la date anniversaire. La carte est gratuite. Pour réaliser un trajet, l'utilisateur doit réserver en appelant la centrale de réservation. Pour obtenir votre carte, munissez-vous des pièces et justificatifs nécessaires.

Le nombre de trajet est limité à 1 aller/retour par jours, ou à 20 allers/retours par mois. Les tickets et carnets sont vendus directement auprès du chauffeur, payables en espèces, carte bancaire ou chèque

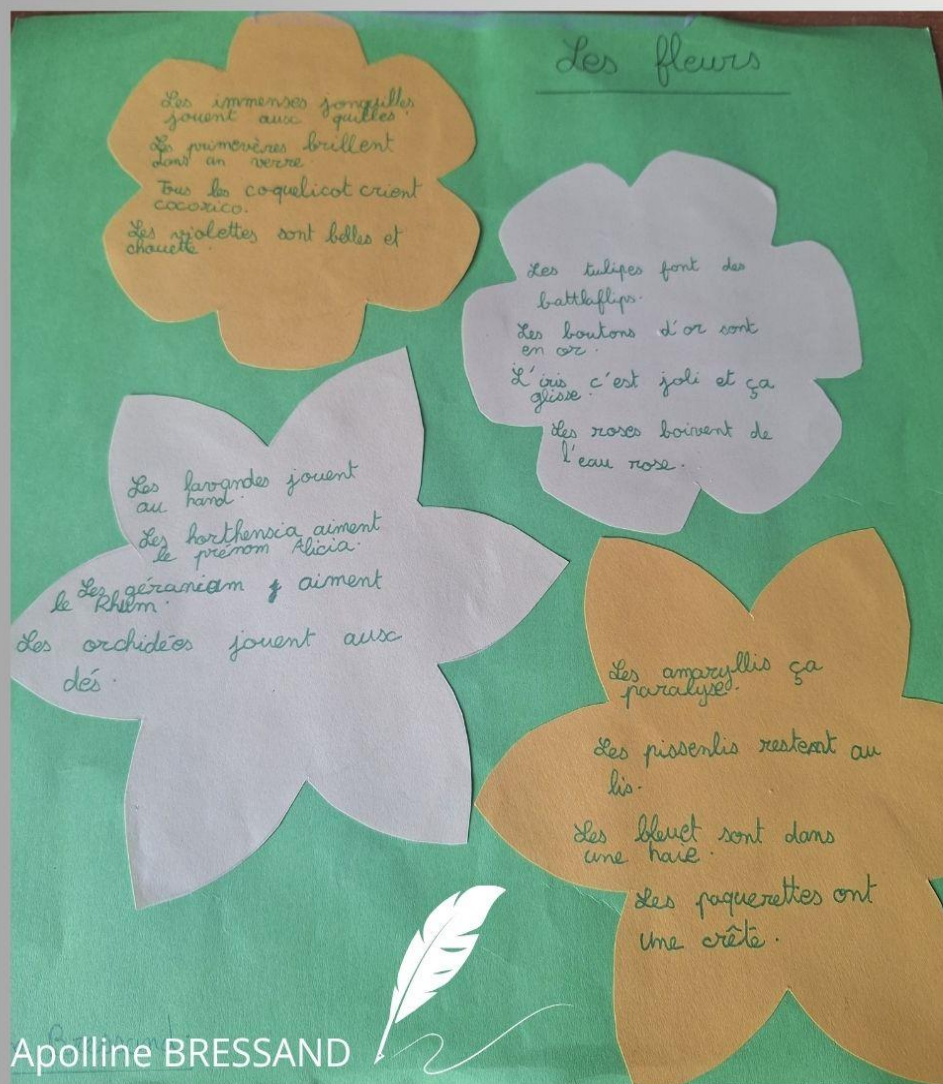
- Ticket unité AMI : 2,50 € (valable pour un trajet simple)
- Carnet de 10 tickets : 25 €

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

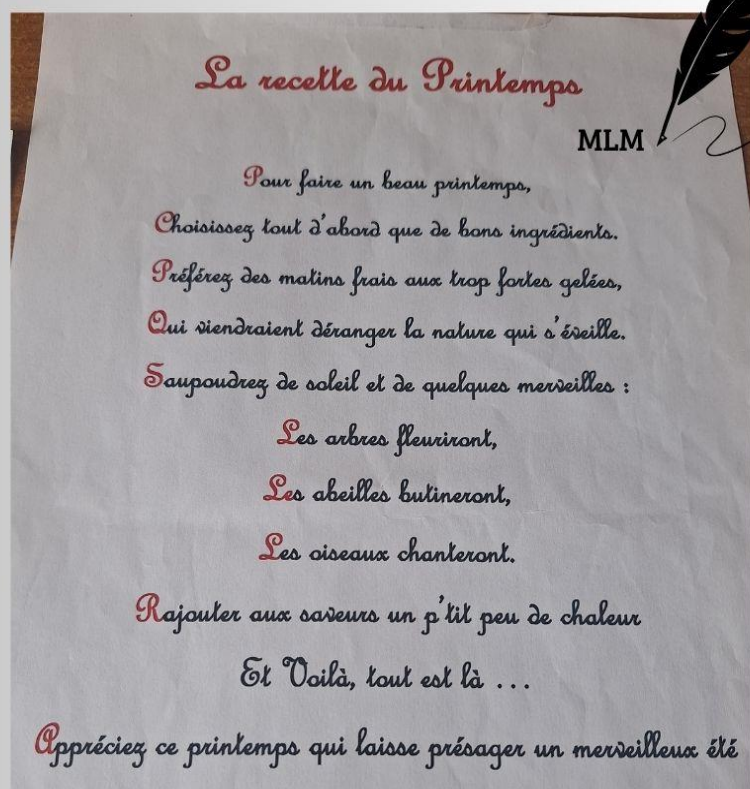
117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle Tél : 04.74.01.68.90 / mobilites@paysdelarbresle.fr

Les poèmes gagnants du Printemps des Arts

enfant



adulte



**PASSIONNÉE DE LITTÉRATURE,
POUR PROMOUVOIR LA LECTURE
AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS,
FAIRE DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX
AUTEURS, CONTRIBUER AU
FONCTIONNEMENT ET À LA VIE DE
LA BIBLIOTHÈQUE. CE QUE J'AIME
PARTICULIÈREMENT, C'EST LE CÔTÉ
HUMAIN, POUVOIR ÉCHANGER ET
PARTAGER. QUE CE SOIT AU
NIVEAU DE L'ÉQUIPE OU AVEC
LES LECTEURS.**
MARIE ODILE

J'aime la vie associative.
Pour partager mes lectures,
échanger avec d'autres
lecteurs. Je retrouve avec
plaisir ma vie
professionnelle en
accueillant les enfants des
écoles. Bessenay est un
village dynamique et vivant ;
contribuer à cette vie de
village prenante
m'apporte beaucoup
de bonheur.

Odile

Pour rencontrer des
gens qui aiment
comme moi la
lecture. Ça
m'apporte le plaisir
de m'investir dans le
village et d'avoir
rencontré une super
équipe.
Christine

Désir de découvrir
et faire découvrir, de façon
libre et sans contrainte, des
œuvres littéraires, musicales,
graphiques, historiques,
thématiques, connues ou
méconnues, tout ce qui fait la
richesse, la force, le charme,
l'originalité d'une Médiathèque
rurale. Apporter ma modeste
contribution à la diffusion de
ce qui constitue à mes yeux les
choses les plus essentielles de
l'humanité : la culture et
l'ouverture d'esprit.
Alain

Dans le but de rencontrer de nouvelles personnes
(bénévoles et lecteurs) de partager et redécouvrir la
lecture. Cela m'apporte le plaisir d'échanger de
partager, de m'investir dans le village.
Monique

C'est le cœur culturel
d'un village et un
endroit où l'on peut
créer des liens entre
tous les habitants. Cela
m'apporte de belles
rencontres, de
l'émulation culturelle
et des inspirations de
lecture.

Sarah

Parce que j'aime les livres
et je trouve que c'est un
support formidable et
inépuisable pour faire
découvrir des choses, les
partager, développer
l'imaginaire notamment
auprès des enfants et
j'avais envie de contribuer
à cet atout exceptionnel

de disposer d'une bibliothèque dans un
village. Cela m'apporte de la joie et du bien-
être de participer au développement de la
"lecture publique", de pouvoir aider à ce
que ce service puisse profiter
aux habitants de mon village
et au-delà.

Élodie

Le plaisir des rencontres, du
partage et du don d'un peu de
mon temps libre. La satisfaction d'être
utile et de participer un tant soit peu au
dynamisme de notre village.
? J'ai toujours été adhérente de la
bibliothèque des communes ou j'ai
résidé donc devenir bénévole à celle de
mon village m'a semblé évident.
Partager, échanger sur les lectures et
aussi faire connaissance avec les
bessenais. C'est très sympa.
Jean Jacques

NOUVELLE VENUE À BESSENAY, POUR
M'INTÉGRER DANS LE VILLAGE. COMME J'AIME
LA LECTURE, C'EST NATURELLEMENT QUE J'AI
CONTACTÉ LA BIBLIOTHÈQUE. EN FAISANT
PARTIE DE PLUSIEURS COMMISSIONS
D'ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE, J'AI
BEAUCOUP DE CONTACTS, Y COMPRIS EN DEHORS
DE SES MURS. ET AUSSI DES AMIES/AMIS TRÈS
PROCHES. EN RETRAITE, CELA ME PERMET
D'OCCUPER MES JOURNÉES AVEC PLAISIR.

DENISE

Arrivant dans un nouveau village,
j'ai trouvé que c'était le meilleur moyen
(mais pas le seul) pour essayer de m'intégrer et de
connaître petit à petit de nombreuses personnes. En
plus, j'ai toujours beaucoup lu et j'aime les livres, j'aime
aussi parfois conseiller des lectures qui m'ont plu.
Rencontrer aussi des personnes pour discuter de
certains livres est aussi très intéressant. La commission
animation m'apporte aussi la possibilité d'être avec les
écoliers les instits et de retrouver quelques sensations
de mon ancien travail. Il y a aussi la nuit du conte où
j'essaye de m'investir. Là encore de très riches
rencontres et de bons moments même si c'est assez
contraignant et chronophage.

Patrick